

Question présentée par le député :

M. André Pfeffer

Date de dépôt : 25 novembre 2020

Question écrite urgente

Evaluation des besoins en matière de logement social

Notre constitution prévoit un droit au logement impliquant un engagement de l'Etat pour le garantir, ceci dans un contexte où la demande pour tous types de logements reste forte dans notre canton. La loi pour la construction de logements d'utilité publique (LUP) prévoit que l'Etat constitue un parc de logements d'utilité publique de 20% du parc locatif du canton. L'office cantonal du logement et de la planification foncière (OCLPF) a la charge de mettre en œuvre la politique sociale du logement, notamment au travers d'actions incitatives pour la construction de logements à prix modérés, et d'assurer la planification et permettre la réalisation, sur le plan foncier, des ouvrages projetés dans le cadre des politiques publiques de l'Etat de Genève.

La politique du logement est largement dominée par l'objectif quantitatif de réaliser 20% de LUP du parc locatif, mais ne prend pas suffisamment en considération le rôle social que revêtent d'autres types de logements non LUP et qui offrent des loyers bon marché. A Genève et, cela depuis des décennies, il y a entre 8000 à 9000 familles ou personnes inscrites pour un appartement auprès de l'OCLPF. Mais, et heureusement, le nombre des demandes urgentes ou précaires est d'environ 1500 par année. Ce montant est évidemment trop élevé, mais il y a 1600 à 1700 appartements LUP qui se libèrent chaque année.

Mes questions sont les suivantes :

- 1) Combien de personnes sont actuellement inscrites auprès des différentes structures en vue de solliciter un logement social ?**
- 2) Combien d'entre elles sont dans une situation urgente ?**

- 3) *Combien d'entre elles sont déjà logées dans un logement social ?*
- 4) *Quelle est la situation économique et familiale des personnes qui sollicitent un logement social ?*
- 5) *Y a-t-il des personnes sans titre de séjour valable parmi les personnes sollicitant un logement social ?*
- 6) *Quel est le pourcentage de personnes parmi les personnes sollicitant un logement social qui bénéficient d'une dérogation s'agissant de la durée de résidence minimale à Genève ?*

Je remercie le Conseil d'Etat pour ses réponses.